

l'action sociale de la MSA Midi-Pyrénées Sud, une politique définie par les élus

Depuis toujours, la MSA Midi-Pyrénées Sud a mis en oeuvre une action sociale, parallèlement à sa mission de service public.

Les Conseils d'administration successifs ont construit un ensemble de prestations destinées aux ressortissants agricoles dont les besoins n'étaient pas couverts par la protection sociale obligatoire.

Cette action sociale de proximité et basée sur l'écoute, privilégie une intervention de terrain auprès des ressortissants eux-mêmes et de leur milieu de vie.

Elle s'appuie sur les valeurs mutualistes de

- solidarité
- responsabilité
- démocratie

■ La MSA Midi-Pyrénées Sud gère toute la protection sociale :

- ▶ les prestations santé,
- ▶ les prestations familiales,
- ▶ la retraite, les accidents du travail

■ Elle développe une action sociale pour accompagner les personnes qui vivent en milieu rural :

- ▶ pour les actifs, les familles et les jeunes
- ▶ pour les personnes en difficulté
- ▶ pour les personnes âgées ou handicapées

■ Retrouvez toutes les actions de la MSA Midi-Pyrénées Sud sur internet www.msa-mps.fr

N'hésitez pas à contacter votre MSA MPS :
05 61 10 39 44

vous accompagner

Soutenir les actifs agricoles dans leur vie professionnelle

■ l'action sociale de la MSA

32P26





Votre MSA gère les prestations sociales de l'ensemble des ressortissants agricoles.

Elle met en place également des actions et des dispositifs d'action sanitaire et sociale.

Vous accompagner dans les différentes étapes de votre vie professionnelle, vous soutenir dans les moments difficiles : tels sont les objectifs de la MSA Midi-Pyrénées Sud !

■ Accompagnement de la vie professionnelle

Des prestations pour soutenir les actifs :

◆ Allocation de remplacement pour maladie et/ou accident du travail

Possibilité de prise en charge d'une partie des frais occasionnés par l'emploi d'un salarié en cas d'accident du travail, de maladie, de veuvage non accidentel du chef d'exploitation ou de son conjoint collaborateur à temps plein

◆ Allocation de remplacement pour vacances

Aide pour les jeunes installés à partir en vacances par un financement partiel, durant cette absence, d'un emploi d'un salarié

◆ Maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Soutien financier apporté aux personnes handicapées pour permettre un maintien dans l'emploi ou une réinsertion professionnelle

■ Aide à domicile

Cette prestation est destinée aux ressortissants agricoles qui, du fait d'un évènement particulier (maladie, accident, ...), ne peuvent effectuer temporairement les tâches ménagères quotidiennes

■ Santé

Des prestations pour développer le capital santé

◆ Accès aux soins

Possibilité de prise en charge totale ou partielle des dépenses non remboursées en totalité (soins dentaires, optique, appareillages ...)

◆ Complémentaire santé

Aide financière pour accéder à une assurance complémentaire santé

◆ Aide pour l'accompagnement des personnes en soins palliatifs

(financement de garde à domicile, fournitures non remboursées)

■ Aides financières en cas de situation difficile

Elles s'adressent aux ressortissants agricoles qui rencontrent des difficultés financières et/ou sociales ponctuelles et exceptionnelles

L'ensemble des prestations est soumis à conditions d'attribution

